

Banque centrale européenne (BCE): nomination de Mario Draghi comme Président à partir du 1er novembre 2011

2011/0804(NLE) - 15/06/2011

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport de Sharon BOWLES (ADLE, UK) qui appelle le Parlement européen à rendre un avis favorable sur la recommandation du Conseil visant à nommer Mario DRAGHI (IT) comme président de la Banque centrale européenne pour un mandat de 8 ans, à compter du 1^{er} novembre 2011.

Pour rappel, Mario Draghi a été évalué conformément aux conditions énoncées à l'article 283, par. 2, 2^{ème} alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et, à l'article 130 du TFUE concernant l'impératif d'indépendance totale de la Banque centrale européenne.

La commission a ensuite procédé, le 14 juin 2011, à une audition de deux heures du candidat, au cours de laquelle M. Draghi a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions des membres de la commission. À l'issue de cette audition, les députés se sont prononcés favorablement à la candidature de M. Draghi.